



## COMMUNIQUE DE PRESSE N° 014./CENI-RDC/19

La Commission électorale nationale indépendante (CENI), informe l'opinion publique qu'elle organise l'élection des Gouverneur et Vice-Gouverneur dans les provinces suivantes, ce samedi 13 avril 2019 :

### **I. PROVINCES DU SANKURU ET DU SUD-UBANGI :**

Le premier tour est organisé avec les seules listes de candidats retenues sur sa décision n°036/CENI/BUR/19 du 12 mars 2019 portant publication de la liste définitive des Candidats indépendants, des partis et des regroupements politiques aux élections des Gouverneurs et Vice-gouverneurs de province conformément aux articles 27 et 166 de la loi électorale en vigueur en République Démocratique du Congo.

### **II. PROVINCES DU HAUT-LOMAMI, DU KASAÏ-CENTRAL, DU NORD-UBANGI ET DE LA TSHOPO :**

Le second tour avec les deux listes arrivées en tête du premier tour compte tenu des retraits ou des désistements éventuels conformément à l'article 170 alinéa 2 de la même loi électorale.

La CENI rappelle à la population congolaise, qu'au 2<sup>ème</sup> tour, est proclamée élue gouverneur, la liste qui arrive en première position et qu'en cas d'égalité de voix, la liste dont le candidat Gouverneur est le plus âgé l'emporte suivant l'alinéa 3 de l'article sus vanté.

Ce même samedi 13 avril 2019, la CENI rendra publics les résultats provisoires de cette élection et la période de contentieux devant les cours d'appel faisant office de cours administratives d'appel de provinces concernées, débute le lundi 15 avril 2019.



Fait à Kinshasa, le **12 APR 2019**

**Jean Pierre KALAMBA MULUMBA N'GALULA**  
**Rapporteur**